

Réunion du 21 janvier 2010

Présents : Christian SIMON, Pascal POILANE, Antoine PLA, Georges RIVIERE, François CHEMIN, René RATEL, Christian VALLIER, Roland AVENIERE, Pierre VALLERIX, Marielle MOLLARD, Xavier LETT, Jean-Claude RAFFIN, Christian CHIALE, Jacques TONDA, Olivier DESSERICH, Laurence BILLARD, Nicole PETIT.

Procurations : Alain MARNEZY à Pascal POILANE, Bernard COLLET à Georges RIVIERE.

Le Président ouvre la séance à 20 H 30 et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

M. Avenière demande à ce qu'il soit précisé dans le précédent compte rendu qu'il s'agissait du Président qui a évoqué les difficultés de l'ACA à atteindre les objectifs fixés par le SICM et non pas l'ensemble des membres du Comité. De plus, le Président indique que le nom des représentants d'Avrieux présents lors de la dernière réunion n'a pas été mentionné dans le compte rendu. Une fois ces précisions apportées, le Comité approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

1-ASSAINISSEMENT

- Point sur la problématique des odeurs

Il est fait un point récapitulatif sur toutes les démarches entreprises par les services du SICM depuis que la commune a signalé l'existence de certaines odeurs désagréables à proximité de la station d'épuration et plus particulièrement au niveau du hameau de La Praz.

Après avoir réalisé en septembre 2009 un audit sur le fonctionnement de la désodorisation de la plateforme de compostage, il s'avère que celle-ci est conforme au cahier des charges (les odeurs entrant dans la désodorisation sont entièrement traitées). L'installation a donc pu être réceptionnée.

Le problème se produit régulièrement lors des phases de dépotage et de mélange des boues de la STEP de St Michel.

Après avoir essayé différentes façons de réduire ces odeurs lors du mélange des boues sur la plateforme de St André, et devant des résultats peu concluants, il a été convenu d'essayer de réduire à la source le problème olfactif de ces boues (chaulage et application de produits neutralisants et masquants). A la suite de ces essais, une réunion est prévue avec les représentants de la commune de St André pour faire un point sur les résultats.

Le maire de St André rappelle aux membres du Comité les engagements pris par le SICM lors de l'extension de la plateforme de compostage à d'autres collectivités et que cette dernière a été garantie sans odeurs. Il rappelle aussi que le problème vient bien de la plateforme de compostage et en aucun cas de la station d'épuration.

Le Président renouvelle les engagements du SICM pris auprès de la commune et assure que tout sera mis en œuvre pour qu'une solution sans odeurs et pérenne soit trouvée rapidement.

- Signature d'un avenant

Le Comité autorise le Président à signer un avenant au marché de télégestion du réseau d'assainissement pour acter un changement de relevé d'identité bancaire du titulaire.

- Demande de subvention

Le Comité autorise le Président à demander des subventions au titre de la DGE pour l'aménagement des plateformes de stockage des déchets verts à la STEP.

2-ADMINISTRATION GENERALE

- Adhésion au Centre National d'Action Sociale

Le Président fait part au comité de la demande des agents du SICM de voir le SICM adhérer au CNAS pour leur permettre de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales supplémentaires que l'Amicale du personnel ne fournit pas actuellement. Le Comité décide l'adhésion du SICM au CNAS.

-Création d'un poste d'agent d'entretien

Le Comité autorise la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires) pour permettre d'embaucher la personne actuellement employée par AMIES et qui est chargée du ménage de la maison cantonale.

-Attribution d'une gratification exceptionnelle à une stagiaire

Le Comité autorise le versement d'une gratification exceptionnelle d'un montant équivalent à 30 % du SMIC une stagiaire chargée de l'accueil à la Maison Cantonale pendant les périodes des fêtes de fin d'année.

3-ASSOCIATION CANTONALE D'ANIMATION

- Signature d'une convention de partenariat temporaire

Le Comité autorise le Président à signer une convention de partenariat temporaire avec l'ACA pour permettre de subventionner l'association le temps que les communes se prononcent sur la délégation de la compétence au SICM.

4-DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président
C. SIMON